

Le 12 février 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 12 février 2024 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Michel Côté, maire
 Madame Laurence Frenette, conseillère, poste numéro 2
 Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3
 Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4, maire suppléant
 Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5
 Madame Suzanne Nault, conseillère, poste numéro 6

Était absent : Monsieur Bernard Demers, conseiller, poste numéro 1

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h31, le maire, monsieur Michel Côté, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

010-02-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par: Suzanne Nault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2024

011-02-24

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2024

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 janvier 2024, soit adopté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

**Présence de douze (12) citoyens. Questions par rapport à l'achat de l'église, au fait que le bâtiment ait été déclaré patrimoine, sur le budget 2024 qui inclue des frais pour l'église et les plans futurs de la Municipalité en lien avec le bâtiment*

5. CORRESPONDANCES;

5.1. MRC D'ACTON;

5.2. RIAM;

5.3. M.D.D.E.L.C.C.;

5.4. M.A.M.H. – PROGRAMMATION TECQ ACCEPTÉE;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE

- Le lundi 8 janvier, participé au caucus et présidé la séance régulière du Conseil municipal.
- Le mardi 9 janvier, rencontre avec madame Coulombe, directrice générale, pour le suivi des dossiers en cours.
- Le mercredi 17 janvier, participé au caucus des maires, suivi de l'assemblée régulière du Conseil de la MRC.
- Le lundi 22 janvier, rencontre avec le fournisseur et réception des pièces décoratives de la place du centenaire.
- Le mardi 23 janvier, rencontre avec le représentant de la FQM assurance pour l'inspection du centre communautaire et de l'église.
- Le jeudi 25 janvier, participé à la rencontre du conseil d'administration de la CDRN.
- Le lundi 5 février, rencontre avec madame Coulombe, directrice générale, pour discuter et faire le suivi des dossiers en cours.
- Le lundi 5 février, participé au caucus des membres du conseil municipal.
- Le mardi 6 février, rencontre avec madame Coulombe, directrice générale, pour discuter et faire le suivi des dossiers en cours.
- Le lundi 12 février, rencontre avec madame Coulombe, directrice générale, pour discuter des dossiers en cours et préparer la séance régulière du conseil municipal.
- Le lundi 12 février, présidé la séance régulière du conseil municipal.

Michel Côté

Maire

6.2. RAPPORT FINAL – OBV YAMASKA SUR LES EAUX SOUTERRAINES;

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2024;

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de janvier 2024.

012-02-24

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2024

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Bruno St-Germain
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de janvier totalisant **94 185.45\$**

Liste des comptes payés au 31 janvier 2024

<u>No.</u>	<u>Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2400001		Receveur Général du Canada (DAS)	813.15
L2400002		Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 363.98
L2400003		Cooptel	202.97
L2400004		SPAD / versement 1/2 contrat annuel	952.27
L2400005		Visa Desjardins	57.46
L2400006		Hydro Québec	99.66
L2400007		Eurofins / EnvironeX	238.00
L2400008		Acton Extermination / contrat annuel	557.73
L2400009		Gaz Propane Rainville	1 358.34
L2400010		Bell Mobilité Inc.	19.56
L2400011		Paul Lussier	118.95
L2400012		Union des Municipalités du Québec (UMQ)	121.87
L2400013		Éric Jacques	18 771.87
L2400014		Michel Côté	85.53
L2400015		Société d'Histoire de la Haute Yamaska <u>ANNULÉE</u>	150.00
L2400016		Buropro Citations	52.00
L2400017		Monique Lassonde (Marché Rochette)	349.32
L2400018		FQM Assurances	506.85
L2400019		Alarme Thibeault	206.96
L2400020		Guylaine Castonguay	29.58
L2400021		FQM / CIM (logiciel gestion financière)	4 587.50
L2400022		ADMQ / Abonnement annuel	1 564.62
L2400023		RIAM	4 138.84
L2400024		Côté & Fils	1 020.00
L2400025		Visa Desjardins	78.65
L2400026		Hydro Québec	955.28
L2400027		Régie des Incendies de RF (Q-Part + 3 Interventions)	31 010.88
L2400028		Village de Roxton Falls (Q-Part + PR)	3 190.35
L2400029		Gaz Propane Rainville	1 782.06
L2400030		Excavations St-Césaire (Place du Centenaire)	10 692.68
L2400031		Société d'Histoire de la Haute Yamaska (archives)	360.00
L2400032		Buropro Citation	20.41
L2400033		Monique Lassonde	27.57
L2400034		GC Crédit-Bail / Grenke	102.33

L2400035	DBR Informatique (Licences Anti-Virus)	37.93
L2400036	FQM / CIM (soutien complémentaire)	845.07
C0004867	Serge Perras (4 castors)	260.00

TOTAL **87 473.22\$**

Salaires nets payés au 31 janvier 2024

Employés : 3 855.35\$

Conseil municipal : 2 856.88\$

TOTAL **6 712.23\$**

ADOPTÉE

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2024;

013-02-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2024

Sur la proposition de : Suzanne Nault

Appuyé par : Bruno St-Germain

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs telles que présentées et en autorise les déboursés.

Liste des comptes à payer au 31 janvier 2024

Monique Lassonde (timbres – taxation 2024)	211.55
Eurofins / EnvironeX	231.68
Hydro-Québec	34.53
Hydro-Québec	99.66

TOTAL : **577.42\$**

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JANVIER 2024;

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 31 janvier 2024 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2024;

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 janvier, lequel démontre :

	Pour le mois de janvier	Cumulatif 2024
Revenus de fonctionnement :	\$ 60 543.68	\$ 60 543.68
Dépenses de fonctionnement :	\$ 94 185.45	\$ 94 185.45

7.4. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – REDDITION DE COMPTE ET PROCÉDURE NCSC 4400;

014-02-24

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – REDDITION DE COMPTE ET PROCÉDURE NCSC 4400

ATTENDU QUE pour que la reddition de compte soit complète, la Municipalité doit réaliser une mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et produire le rapport;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes complète relative au projet;

ATTENDU QUE cette mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et la production du rapport doivent être complétée par un comptable;

ATTENDU QUE monsieur Danny Coderre, comptable professionnel agréé, qui travaille déjà pour la Municipalité, accepte ce type de mandat pour un montant de 2 750,00\$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par: Benoit Fournier

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise la dépense pour la réalisation d'une mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et la production du rapport par monsieur Danny Coderre, comptable professionnel agréé, au montant de 2 750,00\$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2024 des honoraires professionnels.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

9.1. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTINS;

9.2. RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) (2024 À 2028) – RÉSOLUTION D'APPUI;

015-02-24

RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) (2024 À 2028) – RÉSOLUTION D'APPUI

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Laurence Frenette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Béthanie demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

QUE la municipalité de Béthanie autorise madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale, à transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

9.3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (DOSSIER NO. LFY46644 / NO. DE FOURNISSEUR 67693)

016-02-24

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (DOSSIER NO. LFY46644 / NO. DE FOURNISSEUR 67693)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **95 956,00 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile **2023** (voir la lettre du 26 juillet 2023 de la ministre Guilbault);

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à l'audit externe des états financiers de la municipalité, le vérificateur externe présentera au **rapport financier de 2023** dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complétée ;

Sur la proposition de : Bruno St-Germain

Appuyé par : Laurence Frenette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Béthanie atteste de la véracité des frais encourus et informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

11. LOISIRS ET CULTURE;

12. AUTRES INFORMATIONS;

FERMETURE DU SERVICE DE GARDE;

CONFÉRENCE DE PRESSE HALTE-RIVIÈRE – 1^{ER} MARS 10H30;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

**Présence de quatre (4) citoyens. Questions par rapport aux échantillons d'eau et sur le fonctionnement de l'urbanisme.*

14. LEVÉE DE LA SÉANCE;

017-02-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Ghislain Privé

Appuyé par : Laurence Frenette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 20h05

ADOPTÉE

Michel Côté
Maire

Ann-Renée Coulombe
Directrice générale, greffière-trésorière